

1 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Gala de boxe à Louvain-la-Neuve»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Le samedi 14 juin 2025, dans le cadre du gala *LLN Boxing Night*, Louvain-la-Neuve a accueilli un championnat *WBC Silver Bridgerweight*. Ce rendez-vous d'envergure internationale, auquel ont participé plusieurs boxeurs belges, a constitué un moment fort pour la boxe en Fédération Wallonie-Bruxelles, tant par sa qualité sportive que par l'engouement qu'il a suscité parmi le public et les clubs. Cet événement, inédit en Belgique, témoigne du dynamisme croissant de la boxe en Fédération Wallonie-Bruxelles, porté par une filière active mêlant jeunes espoirs, encadrants passionnés et athlètes de haut niveau.

Madame la Ministre, dans la continuité de vos engagements en faveur du sport francophone, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle apporté un soutien financier ou logistique à l'organisation de cet événement? Le cas échéant, quelles en étaient les modalités et quels partenariats ont-ils été mobilisés? Comment vos services évaluent-ils l'évolution récente de la pratique de la boxe en Fédération Wallonie-Bruxelles, tant en termes de licenciés et d'encadrement que de reconnaissance fédérale?

Parallèlement au développement de la boxe et d'autres disciplines de contact, quelles dispositions votre ministère prévoit-il en termes d'encadrement et de sensibilisation, notamment vis-à-vis du jeune public, afin de garantir une pratique sécurisée, éducative et respectueuse de l'éthique sportive? Envisagez-vous, à l'avenir, de renforcer le soutien aux promoteurs et organisateurs qui œuvrent à l'accueil de compétitions sportives internationales, en particulier dans des disciplines moins médiatisées, mais à fort potentiel, comme la boxe?

Plus globalement et dans une perspective de valorisation de nos talents et de notre savoir-faire organisationnel, cette expérience positive peut-elle s'inscrire dans une stratégie plus ambitieuse de développement des événements sportifs internationaux en Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, nous saluons l'attention de votre ministère envers l'ensemble des disciplines sportives et nous vous remercions pour votre engagement au service de leur rayonnement.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La boxe a bien le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, y compris pour le gala de Louvain-la-Neuve, sur la base des demandes adressées par l’organisateur. La Ligue francophone de boxe (LFB) a d’ailleurs obtenu une nouvelle reconnaissance officielle en janvier 2025 pour une période de huit ans. Toutefois, cette reconnaissance est conditionnée, à l’horizon 2028, à la présentation d’un plan d’organisation incluant une structuration fédérale plus professionnelle sur les plans administratif et sportif, ainsi que la création d’un programme de formation des cadres à vocation pédagogique. Je suis convaincue que l’instauration d’une nouvelle équipe dirigeante et sa féminisation apporteront un nouvel élan à cette fédération, qui a subi une grande perte de membres à la suite de la crise sanitaire.

Du point de vue sécuritaire, dans un contexte plus large incluant les autres sports de combat, il a notamment été demandé à la Ligue francophone de kickboxing muaythai, dans le cadre de sa reconnaissance, de remettre d’ici 2028 un canevas d’information et de sensibilisation détaillant les aspects sécuritaires, médicaux et éthiques des entraînements et des compétitions. Cet outil devra servir de modèle pour l’ensemble des disciplines de combat afin de garantir une pratique encadrée, éducative et respectueuse de l’éthique sportive, en particulier pour les jeunes.

Du reste, je me considère comme la ministre de tous les sports et de tous les sportifs, quels que soient leur niveau et leur discipline.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – J’insiste sur l’importance de soutenir les disciplines sportives moins médiatisées, Madame la Ministre, particulièrement en ce qui concerne la reconnaissance et le développement de la boxe. Je prends bonne note de vos propos sur l’encadrement de la pratique d’un sport de combat, à la fois du point de vue de la sécurité, de la santé et de l’éthique. Enfin, nous pourrions étudier la possibilité d’un encadrement spécifique combinant soutien financier, promotion et accompagnement logistique pour les disciplines à fort potentiel.

1.2 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Réélection de Jean-Michel Saive à la tête du Comité olympique et interfédéral belge (COIB)»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, la récente réélection à l’unanimité de Jean-Michel Saive à la présidence du Comité olympique et interfédéral belge (COIB) jusqu’en 2029 témoigne de la confiance renouvelée des fédérations sportives à l’égard de sa vision et de son engagement. Ce mandat s’annonce porteur d’ambitions, avec de grands rendez-vous sportifs à venir tels que le Festival olympique de la jeunesse européenne (FOJE), les Jeux mondiaux universitaires d’été de la FISU Rhin-Ruhr 2025 et les échéances olym-

piques. Il ouvre de nouvelles perspectives pour renforcer les synergies entre le COIB et les entités fédérées, notamment la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, dans ce contexte et au vu du travail que vous avez entrepris pour consolider les structures sportives francophones, comment votre administration envisage-t-elle d'accompagner cette nouvelle mandature, dans un esprit de collaboration constructive avec le COIB, pour soutenir le sport francophone de haut niveau et les jeunes talents en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Le COIB fédère aujourd'hui 87 fédérations sportives nationales, dont un grand nombre sont francophones. Quelles initiatives pourriez-vous encourager pour renforcer leur participation active, leur visibilité et les échanges intercommunautaires dans le cadre des politiques sportives coordonnées?

Des opportunités existent-elles pour renforcer la représentation des structures sportives francophones dans les organes de gouvernance du COIB et assurer une équité linguistique, tant dans la gestion que dans le soutien aux fédérations?

Enfin, votre ministère prévoit-il de soutenir, en partenariat avec le COIB, de nouveaux projets d'envergure destinés aux jeunes athlètes ou d'accompagner des événements sportifs internationaux à forte visibilité pour notre Fédération?

Nous tenons à saluer l'engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine sportif, et nous nous réjouissons de toute initiative que vous porterez pour amplifier la place du sport francophone dans le paysage sportif belge et international.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, je profite de votre question pour féliciter M. Jean-Michel Saive pour sa réélection à l'unanimité en tant que président du COIB. Cela témoigne de son travail accompli durant les années précédentes. Son mandat s'achèvera en 2029 après les Jeux olympiques (JO) de Los Angeles.

En plus du président, seules les fédérations nationales peuvent faire partie du conseil d'administration du COIB. Elles y sont représentées par sept francophones, sept néerlandophones et un germanophone. Parmi les membres du COIB, nous comptons 86 fédérations sportives nationales, dont 42 olympiques et 44 non olympiques.

La collaboration avec le COIB s'organise autour de deux espaces formels de dialogue. Premièrement, la plateforme olympique réunissant les ministres des Sports et le COIB. Elle aborde les aspects budgétaires, la vision stratégique à long terme et la gestion des enjeux transversaux liés au sport de haut niveau. Deuxièmement, le groupe ABCD rassemble les experts techniques des Communautés et du COIB pour traiter de manière opérationnelle les modalités de pré-

paration des athlètes, le suivi des talents, les projets conjoints ou les problématiques pratiques.

Au-delà des moyens alloués aux fédérations communautaires, le COIB est soutenu à raison de 500 000 euros par an dans le cadre du programme «*Be Gold*», 400 000 euros par an pour les frais de participation aux JO, aux Jeux paralympiques et autres compétitions organisées par le Comité international olympique (CIO) – par exemple les Jeux de la jeunesse –, et 165 000 euros par an pour les stages des athlètes olympiques.

Malgré le contexte budgétaire difficile, je resterai attentive à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles reste engagée dans un esprit de collaboration.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci pour ces réponses très précises. Je retiens l'existence de deux espaces de dialogue, la plateforme olympique et le groupe ABCD, et surtout l'importance de l'engagement financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus d'un million d'euros par an, à l'égard du COIB.

1.3 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Inquiétude relative au budget alloué au matériel sportif par l'ADEPS»

M. Thierry Witsel (PS). – Il m'a été rapporté que le budget destiné au matériel sportif au sein de l'ADEPS était déjà entièrement consommé à la fin du mois de janvier. Si elle est vraie, cette information est inquiétante. En effet, le matériel constitue une ressource de base pour le bon fonctionnement des clubs et des associations sportives. Sans équipement adéquat, il devient difficile, voire impossible, d'organiser les entraînements dans de bonnes conditions, d'assurer la sécurité des pratiquants ou encore d'encadrer correctement les jeunes sportifs. À l'heure où l'on encourage la pratique sportive pour tous, cet épuisement si précoce du budget alloué au matériel pose de sérieuses questions sur l'adéquation entre les moyens disponibles et les besoins du terrain.

Madame la Ministre, confirmez-vous que le budget ADEPS dédié au matériel sportif pour l'année en cours était déjà épuisé à la fin du mois de janvier? Qu'en est-il des demandes actuelles? Comment expliquez-vous cette situation? Le budget initial était-il insuffisant ou l'Administration a-t-elle été confrontée à une demande exceptionnelle? Comptez-vous réévaluer ce budget afin de répondre aux besoins des clubs et éviter que ceux-ci ne se retrouvent en difficulté pour mener à bien leurs activités? Une enveloppe complémentaire est-elle envisagée pour cette année, ou faudra-t-il attendre le budget de l'année prochaine?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Afin d'apporter des éléments de réponse pertinents, il est essentiel de bien contextualiser ce qui concerne les subventions liées à l'achat de matériel sportif. D'un point de vue technique, la subvention pour l'achat de ce type de matériel comprend deux lignes budgétaires. D'une part, une ligne destinée principalement aux fédérations et associa-

tions sportives reconnues et aux clubs qui y sont affiliés et, d'autre part, une ligne destinée aux autorités publiques et associations qui y sont liées.

En ce qui concerne la première ligne, des crédits d'engagement pour un montant de 1,470 million d'euros sont disponibles en 2025 et l'administration a traité à ce jour 103 demandes pour un montant total de 813 983,92 euros. Pour la deuxième ligne, des crédits d'engagement pour un montant de 150 000 euros sont disponibles en 2025 et 22 dossiers ont été validés pour un montant total de 148 047,59 euros. Dans ce cas, il est précisé aux demandeurs entrant en ligne de compte pour ce budget qu'ils devront patienter jusqu'au début de l'année 2026. Ce phénomène n'est pas nouveau et est le résultat d'une demande particulièrement importante, cette année, au niveau des centres sportifs locaux.

Dans le contexte financier actuel, je ne vous surprendrai pas en disant qu'aucun moyen complémentaire n'est prévu cette année. Pour les années à venir, il faudra y être attentif, comme à toutes les subventions pour le sport, aux plans-programmes, aux labellisations, etc.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, nous devons être attentifs à ce type de situations. Comme je l'ai dit dans mon exposé, encourager les gens à faire du sport est une bonne chose, mais les clubs sportifs ont besoin de moyens pour fonctionner. Il y a donc un décalage et je suis content d'entendre que vous serez attentive à l'évolution de cette situation dans les années à venir.

1.4 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Incompréhensions de la reconnaissance de l'AFPadel à la suite des auditions du 27 mai»

M. Thierry Witsel (PS). – Depuis 2021, le traitement du dossier de reconnaissance du padel est marqué par une série de dysfonctionnements. Bien qu'elle soit la fédération fondatrice de cette discipline en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Association francophone de padel (AFPadel), active depuis 2015, est confrontée à une gestion caractérisée par une opacité persistante et une partialité manifeste.

Madame la Ministre, en 2021, la volonté d'une gestion du padel par une fédération indépendante, exprimée par deux tiers des clubs à la ministre des Sports de l'époque, Mme Glatigny, n'a jamais été prise en compte ni transmise au Conseil supérieur des sports (CSS). Confirmez-vous ces éléments?

En 2022, le rapport d'activité de l'AFPadel n'a jamais été transmis au CSS, entraînant la formulation d'un avis biaisé. Certifiez-vous que le CSS ne disposait pas, en 2022, du rapport d'activité de l'AFPadel lors de la remise de son avis?

Un an plus tard, l'avis favorable rendu par le CSS a été contourné par une demande irrégulière d'un troisième avis, suscitant l'étonnement du Médiateur de

la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans son rapport d'activité présenté à la tribune du Parlement.

En 2024, l'administration a déclaré que le rapport d'activité de l'AFPadel avait été égaré, ce que vous avez d'ailleurs confirmé.

Enfin, lors de l'audition du 27 mai dernier, il est apparu que le recours introduit par l'AFPadel contre la reconnaissance de l'Association francophone de tennis (AFT) n'a pas été communiqué au CSS. Notons également un élément plus préoccupant encore: bien qu'une erreur d'analyse ait été reconnue par l'administration elle-même, aucune réévaluation de fond n'a été entamée et les conclusions initiales ont été maintenues. Comment expliquez-vous cette absence de réexamen?

Voilà trois ans que je pose des questions dans le seul but de comprendre comment le dossier de reconnaissance d'une fédération pour la discipline du padel est géré. Aujourd'hui, je suis forcé de conclure qu'il est marqué soit par une négligence grave soit par une intention inquiétante. Ce constat appelle une clarification urgente pour rétablir la crédibilité et la confiance mises à mal dans ce dossier.

Pour sa part, l'AFPadel a décidé d'entamer une procédure judiciaire contre le gouvernement. Aussi est-il indispensable de faire toute la lumière sur ce dossier au Parlement avant qu'il ne soit examiné par les tribunaux.

Avez-vous pleinement pris la mesure des irrégularités énoncées pour la période couvrant 2021 à 2025?

Pourquoi les demandes réitérées d'audition ou d'enquête parlementaire sur ce dossier sont-elles restées sans suite, malgré les nombreux signaux d'alerte émanant tant du terrain que des bancs parlementaires? Parmi les deux recours introduits par l'AFPadel contre les arrêtés ministériels de reconnaissance et de non-reconnaissance, l'un n'a pas été transmis au CSS lors de l'audition du 27 mai. Quelles sont les raisons de cette omission et comment envisagez-vous d'y remédier?

Pourquoi l'ADEPS, bien qu'ayant reconnu une erreur matérielle lors de l'audition, n'a-t-elle pris aucune mesure correctrice ni procédé à un réexamen de fond? Comment justifiez-vous le maintien de conclusions fondées sur une note explicitement entachée d'erreurs?

Enfin, l'expertise sur laquelle repose votre décision semble exclusivement issue des informations transmises par l'AFT, alors même qu'il est établi que l'AFPadel n'a jamais été consultée. Quel est votre point de vue à ce sujet, sachant qu'une ordonnance de justice a reconnu la crédibilité et la légitimité des arguments de l'AFPadel?

Madame la Ministre, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mes questions auxquelles une réponse précise, complète et transparente est désormais indispensable.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, il m'a été rapporté que, lors de la séance du CSS, l'AFPadel a été auditionnée uniquement au sujet du recours qui porte sur l'arrêté de non-reconnaissance de l'association. Après vérification, l'organisation d'une seconde séance a été demandée. Selon les informations émanant du CSS, la séance en question aura lieu le 1^{er} juillet prochain. Les deux recours seront donc bien traités conformément à la procédure définie par le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française et son arrêté d'application.

Pour le reste, je vous renvoie aux réponses fournies lors des réunions du 25 mars et du 20 mai 2025 de notre commission. Je précise que ma décision repose uniquement sur les éléments de la procédure et sur l'avis du CSS. Tous les éléments de ce dossier seront soumis au gouvernement dans le cadre du recours.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je ne manquerai pas de consulter le compte rendu des dernières réunions de notre commission pour ce qui concerne les réponses que vous n'avez pas données. Je me réjouis d'apprendre qu'une seconde séance est prévue le 1^{er} juillet pour les deux recours et que ces derniers seront analysés par le CSS. Je note également que vous attendez cette analyse et que le dossier sera transmis au gouvernement. Il était important d'entendre les deux parties, et pas uniquement l'AFT. L'AFPadel, fondée en 2015, a ses droits sur ce sport. Je reviendrai vers vous pour suivre l'évolution du dossier.

1.5 Question de M. Thierry Witsel, intitulée Respect des droits fondamentaux des athlètes transgenres dans le sport compétitif

M. Thierry Witsel (PS). – Une cycliste belge de 51 ans, femme transgenre, a récemment été écartée des compétitions féminines à la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement de l'Union cycliste internationale (UCI). Ce règlement prévoit que seules les femmes transgenres ayant effectué leur transition médicale avant la puberté peuvent désormais obtenir une licence dans la catégorie féminine. J'avais déjà pu interroger votre prédécesseuse à propos de ce type règlement pour les compétitions d'athlétisme.

Cette exclusion a conduit cette athlète à introduire un recours en justice, avec le soutien de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), estimant être victime d'une discrimination fondée sur l'identité de genre. Ce dossier met en lumière une problématique plus large, l'équilibre à trouver entre le respect des droits fondamentaux des personnes transgenres et les exigences d'équité

dans les compétitions sportives. Il soulève également des interrogations sur le rôle de l'État belge dans la défense de ces droits au sein d'instances sportives internationales dont les règlements peuvent avoir des conséquences discriminatoires.

Madame la Ministre, comment le gouvernement évalue-t-il le respect, par les fédérations sportives belges et internationales, du cadre juridique anti-discrimination en vigueur en Belgique, notamment en ce qui concerne l'identité de genre et la transition médicale? Avez-vous été saisie ou informée officiellement de la situation de cette cycliste belge? À défaut, comptez-vous prendre contact avec elle ou avec l'IEFH pour mieux connaître ce dossier?

Le gouvernement compte-t-il plaider, au sein des instances sportives nationales ou internationales, pour une approche plus nuancée et inclusive, notamment en encourageant la production de données scientifiques objectives sur la participation des femmes transgenres au sport compétitif? Quelle est votre politique d'inclusion des personnes transgenres dans le sport? Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour assurer une pratique sportive accessible à toutes et tous, dans le respect des droits fondamentaux et de la dignité de chaque personne, indépendamment de son identité de genre?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La question soulevée par le cas de cette cycliste transgenre belge récemment exclue des compétitions féminines à la suite d'un changement de réglementation de l'UCI est aussi complexe que sensible. Elle touche à un équilibre délicat entre le respect des droits fondamentaux des personnes transgenres et l'équité dans le sport de compétition.

Dans un environnement sportif international qui laisse aux fédérations la souveraineté de fixer les règles de participation à leurs compétitions, le flou qui existe aujourd'hui contribue à une grande hétérogénéité des règles et engendre des situations de souffrance, d'exclusion ou d'incompréhension. Il est donc essentiel que cette réflexion s'appuie rapidement sur des études scientifiques et fasse l'objet d'un consensus.

Concernant le cas de cette cycliste, l'UCI avait, à l'époque de ma prédécesseuse, justifié sa décision sur la base d'un consensus entre plusieurs experts, tout en précisant que la porte restait ouverte à une adaptation en fonction des évolutions à venir. Je resterai, quoiqu'il arrive, très attentive à la situation.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette reconnaissance des enjeux sous-jacents à cette exclusion. L'équilibre entre le respect des droits fondamentaux des personnes transgenres et les exigences d'équité dans les compétitions sportives ne peut justement se construire sur des bases idéologiques ou sur des perceptions floues. Il est essentiel de s'appuyer sur

des données scientifiques solides, ainsi que sur un dialogue inclusif impliquant les personnes concernées.

1.6 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Avenir du Country Hall – suivi»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je reviens vers vous concernant le dossier du Country Hall de Liège, car plusieurs éléments méritent d’être clarifiés depuis notre dernier échange.

Voici deux semaines, vous avez annoncé que les résultats du marché de consultation, lancé pour un montant de 12 000 euros, étaient attendus pour la première quinzaine de juin. Or, nous sommes déjà le 17 juin. Les conclusions de cette mission ont-elles été remises dans les délais? Si oui, qu’en ressort-il concrètement? Un repreneur s’est-il manifesté?

Aujourd’hui, nous en sommes à une troisième procédure qui viserait cette fois exclusivement la vente du bien. Cela semble acter une orientation claire vers une cession pure et simple, sans qu’aucune précision ne soit donnée quant à la destination des lieux. Or, nous parlons ici d’un outil public important. Cette revente s’inscrit-elle dans une logique de reconversion utile ou dans une simple logique de valorisation foncière?

Je rappelle également qu’à l’occasion portant sur la création éventuelle d’un vélodrome au printemps 2024, une pétition citoyenne a recueilli plus de 3 000 signatures en seulement 10 jours, pour défendre le maintien du Country Hall dans sa fonction actuelle, à savoir une salle de sport et de spectacle. Cela mérite à tout le moins d’être entendu.

En réponse à ma précédente question sur le sujet, vous avez mentionné ne pas vouloir commenter des faits visés par une enquête judiciaire. Je comprends votre réserve. Toutefois, cela ne vous empêche pas de répondre à une question de gouvernance importante: jugez-vous acceptable que la liquidatrice actuelle soit issue du même cabinet d’avocats que l’ancien liquidateur, lui-même directeur général du RSW Liège Basket, principal utilisateur du site?

Aujourd’hui, la société ne compte plus de personnel, elle ne gère plus aucun actif substantiel, mais la liquidatrice reste rémunérée. Est-ce réellement une situation saine pour nous? Est-ce une bonne utilisation des deniers publics?

Enfin, je voudrais revenir sur l’état des lieux de la situation. Vous avez déclaré en janvier dernier que «les infrastructures sont dans un état véritablement déplorable, à tel point que même une mise en location des lieux ne semble pas faisable». Pourtant, dans un récent article de presse consacré à ce sujet, le liquidateur estime que les infrastructures sont parfaitement fonctionnelles et que l’état de dégradation n’est pas celui décrit par les autorités.

Qui faut-il croire, vous ou le liquidateur? L'écart entre les deux appréciations est tel qu'on ne peut pas l'ignorer. Soit vous avez été induite en erreur, soit le liquidateur minimise délibérément l'état des lieux. Dans les deux cas, cela pose un vrai problème de transparence et de fiabilité.

Nous avons face à nous un équipement public majeur. La situation mérite une vision claire, rapide et partagée. Je vous invite donc à nous éclairer, aujourd'hui, sans détour, sur les prochaines étapes que vous envisagez pour sortir enfin de l'impasse.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, je vous confirme que le marché de services portant sur la désignation d'un agent immobilier compétent au niveau national et international a été attribué. Le prestataire externe a débuté sa mission au tout début du mois de juin. Pour accélérer son travail, mon cabinet a réuni tous les éléments sollicités par le prestataire afin que celui-ci puisse mettre le bien sur le marché dans les meilleurs délais. À ce stade, il n'y a donc aucune position définitive quant à l'avenir du Country Hall, mais il faut bien garder à l'esprit que cette infrastructure impacte durement les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour votre dernière question, je ne suis pas compétente pour juger de l'existence ou non d'un conflit d'intérêts. Seules les autorités disciplinaires ou judiciaires le sont.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, si je vous comprends bien, le Country Hall va être mis sur le marché; on le vend et on verra plus tard ce qu'il deviendra. Pour un équipement public de cette ampleur, dans une région qui en a bien besoin – car nous n'en avons pas –, c'est un peu du n'importe quoi. Il est vraiment très triste d'en arriver à une vente pure et simple, sans garantie, d'autant plus que le permis d'environnement se termine au mois de juin. Le groupe financier ou foncier qui va acheter le bâtiment ne va donc pas en faire grand-chose, en tout cas dans l'immédiat... Je ne comprends pas.

J'entends aussi que vous ne pouvez pas vous positionner sur le conflit d'intérêts. J'avais pourtant vraiment envie de vous entendre à ce propos. Il s'agit là aussi d'une mauvaise utilisation des deniers publics. En outre, à en croire tout ce qu'on peut lire dans les médias sur la bonne gestion des deniers publics par le gouvernement, nous ne sommes pas du tout au rendez-vous. Je suis vraiment très triste de voir le manque d'investissement sur un dossier qui patine depuis bien trop longtemps.

Je n'ai rien d'autre à dire. Je suis dans l'opposition et je vous laisse donc gérer. J'aurai cependant à tout le moins fait mon possible, avec mon collègue Thierry Witsel, pour vous alerter sur le bien-fondé de remettre les choses en place et

de ne pas vendre tel quel le Country Hall de Liège. Nous aurons vraiment fait tout ce que nous pouvions pour défendre notre région.

1.7 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport»

Mme Manon Vidal (PTB). – Dans le monde du sport, comme dans toute la société, les voix s’élèvent pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles. Dans le sport, le rapport au corps ainsi que les rapports hiérarchiques, notamment entre sportifs et entraîneurs, sont des facteurs de risque qui accentuent la nécessité de prendre des mesures afin de prévenir et de lutter contre ces violences.

Cependant, d’après la note d’analyse datant de 2020 et intitulée «*L’égalité homme-femme dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles*», à peine 10 % des fédérations sportives disposent d’un plan d’action visant à prévenir les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Parmi ces 10 % des fédérations sportives, une seule avait un mécanisme de suivi et d’évaluation de ce plan, deux d’entre elles avaient des moyens humains dédiés à sa mise en œuvre, mais aucune n’avait alloué de budget spécifique à ce plan. Ces constats sont alarmants!

Outre les fédérations sportives, il faut tenir compte de la situation au niveau des clubs sportifs. Lorsqu’ils doivent faire face à un cas de violence sexiste ou sexuelle, les clubs se trouvent souvent assez démunis, que ce soit en ce qui concerne les outils pour aider la victime ou les conseils sur les actions à entreprendre vis-à-vis de la personne ayant commis ces violences. Les clubs jugent utile de disposer d’une cellule de référence bien identifiée vers laquelle ils pourraient se tourner pour obtenir de l’aide afin de prendre en charge au mieux ce type de situation.

En France, depuis 2019, il existe une cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport. Pour chaque signalement reçu, cette cellule engage les procédures qui s’imposent en partenariat avec les fédérations sportives, les services de police, la justice, etc. Elle met en place des mesures rapides pour écarter les personnes mises en cause pour des faits de violence grave.

En Belgique, il n’existe actuellement pas de telle structure centralisée chargée de recueillir et traiter les plaintes.

Madame la Ministre, disposez-vous d’informations actualisées sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles par les fédérations sportives? Quelles mesures concrètes ont-elles instaurées? En existe-t-il une évaluation? Que fait votre gouvernement pour pousser les fédérations sportives à prendre davantage de mesures à ce sujet? Quels moyens spécifiques sont-ils prévus à cet effet?

Plus généralement, que fait votre gouvernement pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport? Quelles actions concrètes sont-

elles prévues? La création d'une cellule de référence, de recueil et de traitement des plaintes, comme elle existe en France, est-elle envisagée? Si oui, dans quels délais? Quels moyens seront-ils prévus à cet effet? Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui justifie votre décision?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, il est essentiel de porter une vigilance toute particulière à la lutte contre toute forme de violence. Le milieu sportif, à l'image de la société, n'échappe pas aux violences sexistes et sexuelles.

Depuis 2023, l'Administration générale des sports (AGS) communique de manière régulière vers les fédérations et associations sportives reconnues sur cette thématique dans le cadre du Réseau éthique. Une attention particulière y est également portée dans le cadre de l'attribution des labels aux clubs sportifs. Les collaborations existent avec les différents acteurs du secteur et les mesures sont prises par les fédérations pour lutter contre les mauvais comportements.

À l'heure actuelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de structure unique de recueil et de traitement des plaintes concernant les violences sexistes et sexuelles dans le sport. En général, les signalements sont gérés aux niveaux fédéral ou disciplinaire ou encore par les services compétents liés à l'égalité: Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, Yapaka, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), la police et la justice.

Le côté transversal de cette problématique appelle la nécessité de disposer de structures qui répondent à tous les aspects soulevés par ce type de comportement, à savoir les aspects juridique, psychologique ou médical.

Mme Manon Vidal (PTB). – En cas d'absence de cellule de référence, les clubs sportifs se voient abandonnés pour gérer les cas d'agressions sexistes et sexuelles. C'est aussi perpétuer un système de silence d'omerta pour les victimes. S'il n'y a pas un encadrement correct et clair après une violence sexiste ou sexuelle, voire après un viol, l'impunité risque de se perpétuer. J'entends encore aujourd'hui que c'est le cas.

1.8 Question de M. Laurent Devin, intitulée «Championnat de Belgique de cyclisme des élites à Binche»

M. Laurent Devin (PS). – Le dimanche 29 juin 2025 se tiendra, à Binche, le Championnat de Belgique de cyclisme des élites hommes et dames. Cet événement d'importance nationale, après une première édition réussie en 2018, promet d'attirer à nouveau des milliers de spectateurs. Pour rappel, en 2018, quelque 25 000 personnes s'étaient rendues sur place et des centaines de milliers de téléspectateurs, tant en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre, ont suivi l'événement en direct. Cet événement rassemble non seulement les grands noms du cyclisme belge, mais aussi tout un pan de notre culture sportive nationale.

J'ai d'ailleurs l'honneur d'en parler le jour de l'anniversaire d'Eddy Merckx, qui fête aujourd'hui ses 80 ans et à qui le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dédié une salle de commission.

Outre le cadre purement sportif, c'est une véritable fête populaire, un moment de rassemblement autour de valeurs positives que sont l'effort, le dépassement de soi et la convivialité. Le cyclisme, vecteur de dynamisme pour notre territoire, est un sport qui parle à toutes les générations et à toutes les couches de la population. Pour la ville de Binche et sa région, cet événement est aussi un moteur économique et touristique. Il met en lumière notre patrimoine, notre cœur de ville, nos commerces et nos bénévoles. Le parcours, mêlant zones rurales, secteurs pavés et centre-ville, est exigeant, emblématique et profondément ancré dans notre identité locale.

Enfin, vu le caractère national de ce championnat, il s'agit aussi de mettre en vitrine la capacité des francophones d'offrir un cadre de qualité adapté aux besoins de sportifs de haut niveau, de la presse et du grand public. Il en va de l'image de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le monde sportif.

Un tel événement doit pouvoir compter sur le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Ainsi, lors de la dernière édition, des subventions importantes ont été octroyées pour appuyer l'organisation. Cette année, à la date du 4 juin, cette dernière a bénéficié d'une subvention de 5 000 euros, pour laquelle elle est évidemment reconnaissante. Cependant, Madame la Ministre, d'après le cadastre des subventions, il semble que vous avez octroyé d'autres subventions plus élevées. Par exemple, une subvention de 6 750 euros a été octroyée au Triptyque ardennais cadets et juniors, tandis que le *Province Cycling Tour*, organisé par le même opérateur, a reçu une subvention de 11 800 euros. Étant donné le rayonnement qu'un championnat national de cyclisme professionnel confère à la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous nous étonnons que son organisation n'ait obtenu qu'un montant comparativement faible.

Dès lors, pourriez-vous nous expliquer votre méthode d'attribution des subventions? Apporterez-vous un soutien supplémentaire à l'organisation du Championnat de Belgique de cyclisme? Pourriez-vous détailler les délais d'attribution des aides afin de permettre aux organisateurs de les exploiter dans les meilleures conditions? Ne conviendrait-il pas de réfléchir à un cadre pérenne de soutien à l'organisation de championnats nationaux en Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'éviter les incertitudes et les octrois tardifs à l'avenir?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'organisation du Championnat de Belgique de cyclisme des élites, à Binche, s'est vu octroyer une subvention de

5 000 euros dans le cadre du mécanisme de promotion de la Région wallonne et non de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, les disparités que vous avez évoquées résultent du cadre réglementaire et des dépenses liées aux événements proposés. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les organisateurs de championnats nationaux peuvent, depuis 2024, prétendre à une aide maximale de 5 000 euros s'ils satisfont aux conditions du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française et de son arrêté d'application. Les déclarations de politique communautaire et régionale prévoient d'apporter un cadre plus transparent et efficient, notamment en simplifiant l'aspect administratif des subventions auxquelles les opérateurs peuvent prétendre.

M. Laurent Devin (PS). – Nous verrons ce que la Région wallonne attribuera à l'organisation du Championnat de Belgique de cyclisme; en attendant, Madame la Ministre, je constate que vous vous cantonnez à un rôle de spectatrice le long des routes de Paris-Roubaix et au départ de la Flèche wallonne à Ciney, avec notre équipe locale Intermarché–Wanty, qui prend part à des compétitions de niveau mondial.

Franchement, j'aurais espéré mieux de la part de la ministre des Sports, mais nous ne sommes pas des mendiants et se plaindre n'est pas le genre de la maison. Nous continuerons à avancer, à Binche comme ailleurs, avec les moyens qui sont les nôtres, afin de participer au rayonnement de nos régions et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous compterons sur les centaines de milliers de téléspectateurs et les dizaines de milliers de spectateurs qui assisteront à ce Championnat de Belgique, qui sera assurément remarquablement organisé et bénéficiera de la présence du double champion olympique Remco Evenepoel et de la championne du monde Lotte Kopecky. Encore une fois, je vous remercie pour la subvention de 5 000 euros.